

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2012

PRESENTATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE

- **Monsieur le Président de la Commission des Finances,
du Budget et de la Comptabilité Publique ;**
- **Honorables Députés.**

C'est sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat et sous la direction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement que j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, pour examen et approbation, le volet charges du projet de loi de finances 2012.

En effet, le projet de loi de finances de l'année 2012 est élaboré conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution et à la réglementation en vigueur. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui traduit la volonté du Gouvernement, sous l'impulsion de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, d'accélérer la transformation de l'économie en vue de relever la croissance, renforcer le secteur social et faire du Gabon une économie émergente.

Aussi, tenant compte du niveau des ressources attendues pour 2012 évaluées globalement à 2.453,1 milliards de F.cfa contre 2.370,8 milliards de F.cfa prévus dans la loi de finances 2011, les charges se décomposent tel qu'il suit :

CATEGORIES DE DEPENSES (en F. cfa)	LF 2011	PLF 2012	Ecart PLF2012/LF2011
PARTIE I : CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE	396 232 899 800	410 733 304 800	14 500 405 000
Titre 1 : Remboursement des emprunts et des crédits fournisseurs	281 651 880 000	293 231 820 000	11 579 940 000
Titre 2 : Intérêts sur emprunts et crédits fournisseurs	114 581 019 800	117 501 484 800	2 920 465 000
PARTIE II : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	962 924 493 102	1 067 000 000 000	104 075 506 898
Titre 3 : Personnel permanent	418 000 000 000	490 900 000 000	72 900 000 000
Titre 4 : Main d'oeuvre non permanente	45 000 000 000	46 700 000 000	1 700 000 000
Titre 5 : Biens & services	240 700 278 436	284 002 908 965	43 302 630 529
Titre 6 : Transferts et interventions	259 224 214 666	245 397 091 035	-13 827 123 631
PARTIE III : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	687 000 219 997	699 370 998 346	12 370 778 349
Titre 7 : Dépenses de développement	630 102 787 026	637 458 757 507	7 355 970 481
Titre 8 : Dépenses d'équipement	56 897 432 971	61 912 240 839	5 014 807 868
PARTIE IV : PRETS, AVANCES & DEPÔTS	324 638 081 252	275 995 656 657	-48 642 424 595
TOTAL DEPENSES	2 370 795 694 151	2 453 099 959 803	82 304 265 652

Sources : DGB, DGD, DGST

Il ressort de ce tableau que l'ensemble des charges augmente de 82,3 milliards de FCFA en dépit de la baisse de 48,6 milliards de FCFA du poste "Prêts, avances et dépôts".

En effet, le service de la dette publique augmenterait de 14,5 milliards de FCFA lié principalement à l'évolution des charges d'intérêt et le remboursement en capital sur la dette extérieure.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles s'élèveront à 1.067 milliards F.cfa contre 962,9 milliards de F.cfa arrêtés dans la loi de finances 2011.

Elles comprennent les dépenses relatives aux "traitements et salaires", aux "biens et services" et aux "transferts et interventions".

La *masse salariale* atteindra 537,6 milliards de F.cfa contre 463 milliards de F.cfa dans la loi de finances 2011, soit une augmentation de 74,6 milliards de F.cfa liée essentiellement:

- ✓ aux nouveaux recrutements dans la fonction publique : 52,9 milliards de F.cfa ;
- ✓ à l'harmonisation de l'indemnité de logement pour l'ensemble des agents publics : 11 milliards ;
- ✓ à l'attribution d'une prime d'éloignement aux enseignants : 2,7 milliards de F.cfa ;
- ✓ aux glissements catégoriels : 4 milliards de F.cfa.

Les dépenses relatives aux "*biens et services*" augmenteront de 43,3 milliards de F.cfa pour plafonner à 284 milliards de F.cfa. Cette évolution s'explique essentiellement par la revalorisation, à hauteur de 9,6 milliards de F.cfa, de la convention avec la SEEG pour tenir compte des consommations réelles d'eau et d'électricité. De plus, la création des nouveaux services induite par les changements institutionnels engendrera des dépenses de fonctionnement supplémentaires de l'ordre de 6 milliards de F.cfa.

Les dépenses liées aux "*transferts et interventions*" sont en baisse de 13,8 milliards de F.cfa pour se situer à 245,4 milliards de F.cfa en 2012. Cette inflexion se justifie essentiellement par le transfert de certaines dépenses, jadis inscrites en transferts et interventions, dans les biens et services et l'investissement pour une partie des dépenses du FER.

Les dépenses en capital connaissent un relèvement de 12,4 milliards de F.cfa et se situent à 699,4 milliards de F.cfa dans le projet de loi de finances de l'année 2012 dont 100 milliards de F.cfa au titre des projets financés sur les ressources extérieures. Elles se répartissent pour 61,9 milliards de F.cfa en dépenses d'équipement et 637,5 milliards de F.cfa en dépenses de développement.

Ces dépenses de développement comprennent 97,7 milliards de F.cfa retenus pour les projets en cours et 443,2 milliards de F.cfa pour les nouveaux projets.

Au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement en gestion directe des administrations (hors dette, charges communes, dépenses exceptionnelles), l'affectation de ces charges par domaines d'intervention, tient compte des priorités définies dans le PSGE dont le montant total des dotations s'élève pour 2012 à 1.359,4 milliards de F.cfa contre 278 milliards de F.cfa affectés aux activités et projets hors PSGE.

A ce titre, le Cadre de dépenses à moyen terme a permis de procéder aux allocations budgétaires conformément aux axes stratégiques contenus dans le PSGE que sont :

- Axe stratégique 1 : Diversification de l'économie ;
- Axe stratégique 2 : Réforme et modernisation de l'Etat ;
- Axe stratégique 3 : Infrastructure et aménagement du territoire ;
- Axe stratégique 4 : Capital humain ;
- Axe stratégique 5 : Environnement des affaires et appui au secteur privé.

S'agissant du premier axe, diversification de l'économie, qui regroupe notamment les ministères en charge de l'Economie, du travail et de l'agriculture, les prévisions budgétaires sont évaluées à 53,8 milliards de F.cfa, soit 3,3% des ressources allouées.

Pour ce qui est du deuxième axe, réforme et modernisation de l'Etat, comprenant les ministères en charge du Budget et de l'Intérieur, le montant de l'enveloppe passera de 333,3 milliards de F.cfa à 458,6 milliards de F.cfa. Ce montant intègre, outre les crédits destinés à la gestion directe du Ministère du Budget, les dépenses en gestion centralisée, notamment l'augmentation des traitements et salaires de l'ensemble de l'Administration.

Le troisième axe stratégique, infrastructures et aménagement du territoire, représenté par les ministères de l'Equipement, des Transports, de l'Energie et de l'Habitat bénéficie d'un montant de 315,7 milliards de F.cfa. Ce niveau résulte de l'accroissement de la part des dépenses en capital représentant 16,6% des ressources, afin de traduire l'ambition de doter le Gabon d'infrastructures modernes nécessaires au développement.

Le quatrième axe stratégique, capital humain, met en évidence les efforts du Gouvernement pour valoriser le système éducatif général et professionnel afin de mettre sur le marché du travail des citoyens compétitifs et capables de s'insérer dans la vie active. Pour ce faire, l'on estime le budget qui y sera consacré à 216 milliards de F.cfa pour l'année 2012 contre 208,2 milliards de F.cfa en 2011, soit un accroissement de 13,2%. Cet effort dans le secteur, s'explique par le souci d'accroître les capacités d'accueil, d'une part, d'améliorer la qualité et le cadre de l'enseignement d'autre part.

L'Axe Environnement des affaires et appui au secteur privé pour sa part disposera d'une enveloppe de 142,8 milliards de F.cfa, soit une augmentation de 8,7% par rapport à son niveau de 2011. Cet axe stratégique, qui prend en compte principalement le ministère en charge de l'Economie, traduit le soutien que le Gouvernement souhaite apporter à l'initiative privée et à l'amélioration du cadre des affaires.

Parallèlement, un accent particulier a été mis sur la redistribution des ressources. Cette dernière se concrétisera par l'amélioration du système de santé et de protection sociale qui devra bénéficier au plus grand nombre. Le budget prévu en 2012 est en progression de 10,5%, soit un montant de 172,3 milliards de F.cfa.

Par ailleurs, le budget 2012 prendra également en compte des activités et projets transversaux à l'ensemble de l'administration. Il s'agit essentiellement :

- ✓ du renforcement de la gouvernance politique et la promotion de la démocratie (Institutions constitutionnelles et administrations permanentes autonomes) : 81,6 milliards de F.cfa ;
- ✓ du renforcement de la défense et de la sécurité : 128,4 milliards de F.cfa ;
- ✓ de la promotion de la gouvernance judiciaire et le renforcement de la sécurité nationale : 68 milliards de F.cfa ;
- ✓ du fonds d'entretien routier : 41 milliards de F.cfa ;
- ✓ de la finalisation des projets CAN : 16,5 milliards de F.cfa ;
- ✓ de l'Agence Nationale des Grands Travaux : 30,6 milliards de F.cfa ;

- ✓ du programme de réhabilitation et construction des missions diplomatiques, des prisons, des résidences et bâtiments pour le personnel de commandement : 36,6 milliards de F.cfa.

Je vous remercie./-

Fait à Libreville, le

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics et
de la Fonction Publique, Chargé de la Réforme
de l'Etat

Emmanuel ISSOZE NGONDET